

# Quelques suggestions pour évaluer les dossiers de candidature aux postes de maîtres de conférences

par Johanna Siméant

## « Se protéger de soi »

« On ne peut (...) reprocher au modèle hégélien de la bureaucratie d'Etat d'ignorer que les serviteurs de l'Etat servent leurs intérêts particuliers sous couvert de servir l'universel que parce qu'on admet tacitement que la bureaucratie peut, comme elle le prétend, servir l'universel et que les critères et les critiques de la raison et de la morale peuvent donc lui être légitimement appliqués. » (Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques*. Paris : Seuil, 1994, p. 242.)

Ce papier voudrait témoigner de quelques aspects du travail d'une commission de spécialistes, vus de l'intérieur, et des conclusions que j'ai pu en tirer : jeune professeur de science politique, toujours membre de l'ANCMSP, ayant connu deux ans auparavant, et de l'autre côté de la barrière, la procédure de recrutement des maîtres de conférences, j'ai été amenée à siéger dans une commission de spécialistes en science politique, celle de Versailles-Saint-Quentin en l'occurrence. Et ce passage rapide d'un statut à l'autre me fait peut-être percevoir avec une acuité redoublée la violence de cette procédure - d'autant que, siégeant également dans la commission unique de la jeune Faculté de droit et de science politique de La Rochelle, j'y assiste pour ce qui concerne les recrutements en droit à une situation qui apparaît comme l'exact inverse de celle qui caractérise le recrutement en science politique : en l'occurrence un rapport beaucoup moins défavorable entre le nombre de postes publiés et le nombre de candidats, ce qui aboutit, dans le cas rochelais, à se trouver en situation d'espérer que des candidats brillants,

mais souvent attirés par des universités plus « prestigieuses », voudront bien nous faire l'honneur de se laisser recruter...

Les premières impressions sont d'abord physiques : c'est, ce 22 mai 1998, le monceau de dossiers de candidats qualifiés par le CNU, environ 120 pour Versailles qui publiait deux postes au concours et apparaissait comme un des recrutements les plus ouverts (considération dans laquelle il ne faut pas voir que le seul effet d'une rigueur dont je peux par ailleurs témoigner, mais qui correspond

dernières comptent plusieurs extérieurs) et que le monde ne s'arrête pas pour vous laisser juger du haut de l'Olympe universitaire de la qualité des dossiers...

Je voudrais communiquer ici ce qui fut ma technique pour éplucher le plus consciencieusement (le moins mal ?) ces dossiers sur lesquels je devais pré-rapporter. Ces dossiers, rappelons-le, ne comportent aucun travail de recherche mais une présentation argumentée du cursus scientifique des candidats, plus ou moins travaillée selon ces derniers et la connaissance des règles du jeu



aussi, puisqu'il nous faut bien rester sociologues, au fait que Versailles n'a pas encore de thésards). Les dossiers sont ensuite répartis entre les rapporteurs : deux par dossier, le critère décidant de la convocation étant l'assentiment de ses deux rapporteurs sur un candidat. Les rapporteurs vont devoir se réunir le 2 juin pour, à partir de leurs rapports, décider de la liste des candidats auditionnables. 10 jours pour éplucher les dossiers des candidats... Alors bien entendu que les réunions administratives, voire les examens, battent leur plein dans nos facultés respectives (le nouveau système de composition des commissions fait que ces

qu'ils ont acquise (ce qui motive d'autant plus selon moi la nécessité de diffuser ces règles), puisque si certains candidats rédigent un véritable texte de trois à dix pages mettant en perspective leur cursus, d'autres se contentent de remplir les formulaires standards et leurs divers annexes et d'y joindre un CV non commenté. J'avais construit une liste de critères (Cf. infra) à considérer lors de la lecture des dossiers qui m'avaient été confiés, et qui constituaient une sorte de guide de lecture. Ce ne sont donc pas tous des critères à considérer en soi comme positifs ou négatifs, puisque c'est leur combinaison qui permet d'en juger (la seule comparaison intelligible qui me vienne à l'esprit serait celle d'un grille

l'ethnographie : elle ne voit rien que l'on observe sur TOUS les éléments de la grille, puisque de ces éléments ne pourraient pas se présenter (contradiction se présenter).

Sur ce point car il a déjà donné des conseils au sein de l'association, ne s'agit en aucun cas de

ne prétends pas à sa validité universelle, mais en revanche énoncer à l'avance des critères me liait-il un petit peu quand telle candidat pour qui j'avais de la sympathie se trouvait ne pas y correspondre. Ce faisant, cette grille m'a permis d'être attentive au maximum de facettes possibles du profil scientifique des candidats, et

recherche étrangères  
Inscription dans des dynamiques de recherche collective  
Inscription dans des logiques de recherche internationales  
Allocataire de recherche ?  
ATER ?  
Enseignement  
Si oui, expériences pédagogiques originales ?  
Nouveauté de l'objet  
Degré de mobilisation de sources théoriques  
Degré de mobilisation de sources empiriques  
Risques et audace empiriques  
Audace et indépendance théorique  
Critiques exprimées par le jury dans le rapport de soutenance  
Capacité à évaluer soi-même les limites de sa recherche  
Clarté d'exposition de ses travaux  
Capacités d'adaptation  
Durée de la thèse  
Nombre d'années depuis le début du DEA (inclus)  
Thèse financée ?  
Activités de rapporteur dans institutions (para)publiques  
Directeur de thèse  
Lieu de la thèse  
DEA  
Lieu du DEA  
Remarques  
Rapport nombre articles / nombre d'années depuis le DEA inclus (moins un an dans le cas de service militaire ou d'objections de conscience, de grossesse...)



Il aurait fallu « remplir » les cases, mais plutôt d'une lecture qui permet de « se faire soi » et de ses propres idées. Bref, cette « check-list » aurait permis de voir des choses que la lecture non dirigée n'aurait pas permis de voir : tel candidat(e) n'ayant pas enseigné mais qui avait travaillé dans d'autres lieux de restitution de connaissances, tel candidat(e) aurait pu regretter le faible nombre de publications mais dont on aurait pu voir alors que le jeune âge et le début de la rédaction de thèse n'ont pas été en partie. Cette grille aurait dû à l'inverse de ne pas sélectionner les dossiers comptant un grand nombre de publications dans le cas de thèses très longues. Grille donc non dirigée, mais en aucun cas une grille de critères impératifs. J'avais cette liste sous forme de fiche qui me permettaient d'avoir un aperçu synoptique des profils des candidats (en clair : de me souvenir, à l'heure de la pile de dossiers, du candidat qui était au début), et de pouvoir éventuellement ce qui manquait apparaître comme un manque dans un autre domaine. Cette grille a été une aide à la rédaction des rapports de recherche. Certes, elle n'est pas une panacée et je ne pense pas qu'elle porte la marque de la conception de la thèse par exemple quant au passage de la démarche empirique. Je

j'ai encore la naïveté de penser que sa communication et son adaptation pourraient être utiles à d'autres collègues. Après être revenue sur certains des critères présentés ci-dessous, je préciserai cependant en quoi cette grille, si elle devait être appliquée mécaniquement ou comme une liste dont tous les critères seraient impératifs, pourrait s'avérer porteuse de certains effets pervers : aussi ces commentaires seront-ils suivis de quelques propositions relatives à la composition du dossier de candidature.

Age  
Position actuelle  
Nombre de publications  
Dont livres  
Dont dans des revues de science politique  
Dont dans revues de sociologie et d'histoire  
Dont dans des ouvrages collectifs de science politique ou de sociologie  
Dont dans des revues de droit  
Nombre de publications originales (sans rapport avec la thèse)  
Notes de lecture  
Nombre de communications (colloques, tables rondes)  
Rapports de recherche  
Publications internationales  
Communications internationales  
Bourses de recherche  
Passage par des institutions de

Quelques précisions sur certains de ces critères :

- Sans qu'elles soient toutes mises sur le même niveau, toutes les expériences d'enseignement sont prises en compte, qu'elle soient dans le secondaire ou dans le supérieur (chargé de cours ou de TD et même enseignant du secondaire)
- Je n'ignorais pas les revues spécialisées, liées par exemple au sujet de thèse, mais en essayant dans la mesure du possible de me documenter sur le fait qu'il s'agissait ou non de revues à comités de lecture.
- Le critère du financement est modulé en fonction des lieux de thèse : on n'ignore pas que l'anticonformisme théorique équivaut parfois à l'absence de

équivalait parfois à l'absence de financement, et que certaines facultés sont mieux dotées que d'autres. Bref, ne pas avoir été financé dans une faculté qui décroche une allocation de recherche par an n'est pas scientifiquement significatif, cela peut même être un signe d'indépendance intellectuelle, et cela peut excuser la longueur de la thèse, alors que j'ai personnellement eu tendance à être moins favorable à des thèses médiocres qui avaient de surcroît été financées.

- Le critère « Notes de lecture » ne me paraît pas anodin ; il permet souvent de tester l'ouverture intellectuelle de candidats qui n'ont pas tous eu le temps ou la possibilité de rédiger de « grandes » publications ou des articles dans des revues connues. De même, prendre en compte le temps du service militaire - ou le temps d'une grossesse et d'une année de maternité - permet de ne pas hurler au loup dans le cas de thèses qui pourraient paraître trop longues (on n'a pas toujours le temps en commission de vérifier l'intégralité du CV), et prendre en compte le financement ou non de la thèse permet aussi de nuancer les différences entre certains parcours paraissant d'excellence ou semblant à l'inverse plus ternes.

- Bien entendu, le rapport de soutenance et un élément central du dossier, un critère de poids, qu'il convient cependant de nuancer selon l'homogénéité théorique et géographique du jury. De plus le fait d'envisager d'autres critères permet de ne pas condamner les candidats qui essaient pendant des années de redresser la barre après une thèse considérée comme « moyenne » dans le rapport. Qu'on ne crie donc pas au délire objectiviste ou quantitativiste ! Tout cela ne dispense pas de se prononcer ensuite sur ce que l'on peut percevoir des orientations théoriques et empiriques du candidat : et j'effectue une distinction entre certains critères indiqués, qui peuvent paraître secondaires et le sont en partie, et les critères essentiels : des travaux novateurs, que ce soit par l'objet, la démarche empirique, l'apport théorique

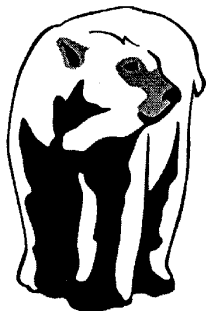
(nouveaux concepts, concepts retravaillés, articulations conceptuelles originales) - et de préférence les trois !

C'est sans doute sur ce point que la codification paraîtra la plus illusoire car elle renvoie à des conceptions de la science différentes : mais j'insiste sur le point qu'arriver à les faire formuler en commission de façon claire pourrait avoir un effet « liant » en stabilisant des critères. Le problème n'est pas que des conceptions différentes de la science s'affrontent au sein des commissions, mais qu'il n'y ait pas moyen de les stabiliser et que les membres des commissions soient parfois en situation de se contredire par rapport à leurs propres critères pour défendre des candidats auxquels ils sont favorables : c'est pourquoi il faudrait essayer d'être clairs quant à ses propres critères. Dans le même ordre d'idées, je suis personnellement hostile au vote par bulletins secrets en commission de spécialistes, qui détruit tout espoir de faire s'articuler un tant soit peu les conceptions de la recherche énoncées en commission et les choix qui devraient en découler (croyance naïve en la démocratie délibérative pourra-t-on dire ! - tant pis...)

Mais c'est sans doute en ce qui concerne, précisément, l'évaluation des travaux du candidat que le bât blesse et à double titre dans la forme actuelle de la procédure - ce qui m'amène à faire les propositions suivantes : d'une part parce que si les textes ne prévoient pas l'envoi d'extraits de travaux de recherche, certains candidats, et à juste titre à mon avis, y ont quand même recours, le plus souvent sous la forme d'un article court (ce qui correspond effectivement à la seule position cohérente : les thèses ne seraient pas lues en un laps de temps aussi réduit). Certains candidats, de même, et il s'agit souvent d'un argument de poids, fournissent le plan de cours ou TD qu'ils ont mis en place. Je propose donc comme solution de laisser au candidat le choix d'envoi D'UN texte de son choix (ce qui permettrait d'ailleurs de rectifier le tir pour les candidats condamnés à traîner comme un

boulet une thèse critiquée) - au nombre de signe maximum, et qui serait un texte DEJA PUBLIE, qu'il s'agisse d'un extrait de thèse, d'un article ou autre, pour éviter les effets pervers du type « rédaction de rapport d'habilitation » (les candidats sont assez épuisés comme cela au sortir de la thèse) ou adaptation des écrits en fonction des orientations théoriques supposées des diverses commissions de spécialistes. - Cette modification de la procédure en cours (qui ne ferait que codifier de toute façon les pratiques actuelles des candidats les moins mal renseignés) permettrait de plus d'éviter certaines mauvaises surprises dues à « l'effet CV » et à ce qui pourrait être l'application mécanique de cette grille. En effet, certains dossiers, à l'aspect extérieur impressionnant en termes de nombre de publications ou d'éloges du jury de thèse, s'avèrent bien décevants une fois les travaux consultés : et envoyer un article permettrait d'éviter la prime au capital social... Il s'agit après tout de recruter des enseignants-CHERCHEURS et non des marathoniens de la communication et de la publication dupliquée à l'infini ! Il reste enfin à souligner ce que ne fait après tout que révéler en creux tout ce papier : ressentir à ce point la nécessité de « se protéger de soi » et de ses préférences personnelles, et ce faisant être en faveur d'une codification accrue de certains éléments de la procédure, aligner avec maniaquerie la liste des critères à prendre en compte : tout cela ne fait finalement que révéler la pression insupportable qui règne dans une discipline où sont fournis une dizaine de postes pour plus d'une centaine de candidats, et souligne ce faisant la nécessité d'une procédure de recrutement plus impersonnelle, dont un concours véritablement national donnerait le modèle, et l'impératif d'une véritable création de postes.

Johanna Siméant

O  
U  
R  
S**Système D**

c/o Université de Paris I  
Département de Science politique  
17, rue de la Sorbonne  
75 231 Paris Cedex 05

**Directrice de la publication :**

Marion PAOLETTI

**Rédacteur en chef :**

Philippe JUHEM

**Comité de rédaction :**

Magali BOUMAZA

Patrick BRUNETEAUX

Joel FICET

Gérald GALLET

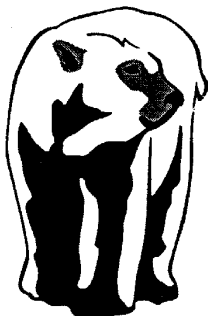
Jean-Pierre MASSE

Benoît VERRIER

Valérie LAFONT

Johanna SIMEANT

Christophe LE DIGOL

O  
U  
R  
S

# Opacité Atterrante

**O**pacité et petits scandales au royaume des ATER.

Après une année pendant laquelle les plus folles rumeurs ont circulé à propos des modalités de recrutement - voire de l'existence même - des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherches (ATER), quelques remarques partielles peuvent être faites. De la suppression totale des ATER à un changement de leur recrutement et des conditions de leur emploi, en passant par la suppression des ATER à mi-temps et par la question du salaire, passée au crible du bouche à oreille (des demis ATER payés à 50 %, 65 %, des ATER « entiers », oui, mais alors rémunérés comment ?...) : tout a pu être dit, tout a été dit, pensé ou supputé. Finalement, peu de choses ont été modifiées et le principe de fonctionnement des ATER peut se résumer ainsi : les doctorants en fin de thèse peuvent solliciter un poste d'ATER à mi-temps, afin de pouvoir terminer leur recherche dans de bonnes conditions ; les docteurs qui « souhaitent » être Attachés se verront proposer un temps plein... Cela semble valable, en théorie. Quant au nombre de postes, il ne semble pas qu'il ait sensiblement diminué.

Les multiples discussions et rumeurs qui ont eu lieu peuvent trouver leur origine dans l'opacité de la procédure et le manque total d'informations sur les conditions de recrutement. Les personnes qui envoient des courriers et des dossiers dans plusieurs universités (celles qui ont fait une certaine publicité des postes disponibles), ne reçoivent pas toujours de réponse, ou à l'occasion une réponse négative. Quelques exemples pêchés sur la liste de discussion de l'ANCMSP : une université qui classe trois candidats, un local, puis deux parisiens (Toulouse) ; d'autres qui ne demandent qu'un CV, et recrutent trois personnes de l'établissement (IEP Paris)...

Il n'est pas ici question de parler des problèmes du localisme (d'autant moins

pour des personnes qui n'ont pas encore soutenu), mais il s'agit de tenter de mettre fin à - ou au moins de diminuer - l'opacité des procédures et des recrutements.

## La position et les propositions de l'ANCMSP.

Avant de préciser les avantages et les justifications scientifiques de l'existence des ATER, il faut rappeler que la marque principale de ce statut est la précarité. Lutter contre la précarisation dans l'enseignement supérieur est une des raisons d'être de l'ANCMSP : c'est pourquoi elle revendique un accroissement du nombre des allocations de recherche et l'allongement de la durée du financement de la thèse (et, bien entendu, la création de postes de maîtres de conférences). Ainsi se dirigerait-on vers la suppression des ATER.

Pour autant, les usages actuels de la possibilité de bénéficier d'un poste d'ATER sont assez divers : boucler sa thèse, attendre le concours de recrutement des mdc, pouvoir justifier d'une année d'enseignement... tout en étant rémunéré. S'il n'est pas souhaitable d'organiser un concours pour ces postes, du fait des situations très différentes des postulants, il paraît indispensable d'établir des règles claires et de faire circuler l'information.

- publication, de manière centralisée, de Tous les postes disponibles dans les différentes universités et les IEP ;
- unification des procédures et des délais pour le dépôt des dossiers ;
- standardisation des dossiers et de leurs contenus

Benoît Verrier

## Comment obtenir un voyage à l'étranger payé par les contribuables

Par Joel Ficet

**L**es voyages forment, paraît-il, la jeunesse... Encore faudrait-il qu'ils aident à trouver un emploi. Aux docteurs sans poste est ouverte, en théorie, la possibilité d'obtenir un financement en vue de partir dans une université étrangère pour une période d'un an, ce qui permet de rester dans le circuit de la recherche, de poursuivre ses travaux, d'établir des relations, et surtout d'attendre en étant payé la prochaine vague de recrutements. Comme de juste, de nombreux obstacles se dressent devant le prétendant à ce statut en apparence idyllique.

Le Ministère des Affaires Etrangères reçoit entre 800 et 1000 demandes par an, sur lesquelles environ 150 sont sélectionnées (toutes disciplines confondues). Ces demandes doivent être faites l'année de la fin de la thèse, avant le 31 mars (sauf dans le cas du Japon et du Mexique, pour lesquels l'échéance est fixée au 31 décembre). Il ne faut donc pas attendre que la thèse soit rendue, soutenue et enterrée. L'accord d'un établissement étranger est bien entendu requis. Là encore, c'est à vous de vous débrouiller pour trouver la fac qui voudra bien de vous. Il est enfin obligatoire de connaître la langue du pays concerné ou, du moins, d'avoir commencé à l'apprendre. Les dossiers de bourse sont disponibles au Ministère des Affaires Etrangères Bureau des boursiers français à l'étranger, 244, Boulevard Saint-Germain 75303 Paris 07 SP

Pour des renseignements par téléphone : 01 43 17 91 98.

Partir n'est pas tout; il faut bien, un jour, rentrer au pays. Première mauvaise

surprise : les chercheurs en retour d'exil n'ont pas, contrairement aux anciens ATER restés en France, droit aux allocations de chômage. Ensuite, les perspectives d'embauche ne sont pas meilleures que pour les autres docteurs. Le fait d'avoir fait un post-doc n'est pas forcément en soi un « plus » sur le CV du candidat au concours de maître de conférences. Par ailleurs, se posent les

candidat local.

Pour ceux que cet article n'a pas déjà dégoûtés du système, l'association dévoile ici (gracieusement) trois autres pistes de financement post-doctoraux :  
- Les bourses « Jean Monnet » de l'Institut Universitaire Européen de Florence. L'Institut de Florence alloue environ 25 bourses par an à des



problèmes liés à l'éloignement géographique. Outre le risque de se couper de la communauté universitaire nationale (proportionnel en général à l'exotisme de l'établissement de destination), il faut être attentif aux aléas de la distribution postale. L'année passée, « l'attestation de qualification » accordée par le CNU n'a été délivrée que fort tard (le 4 mai 1998) par rapport à la date limite de réception des dossiers (le 12 mai). Compte tenu du temps d'acheminement du courrier entre la France et l'étranger, les dossiers ont toutes les chances d'arriver en retard (à moins de les envoyer par courrier

docteurs qui ont un projet de recherche sur des thèmes européens. Le montant mensuel de la bourse se situe entre 2 500 000 et 3 500 000 liras. Pour obtenir des renseignements : Dr Andreas Frijdal, IUE, service académique Badia Fiesolana, via dei Roccettini 9, 5-50016 San Domenico di Fiesole, FIRENZE. Pour obtenir les formulaires et des informations par internet :

[www.iue.it/JMF/Welcome.html](http://www.iue.it/JMF/Welcome.html) ou [applyjmf@datacomm.iue.it](mailto:applyjmf@datacomm.iue.it).

- les bourses du St Antony's College d'Oxford.

Un « Deakin Fellowship » est ouvert



international express, solution pour le moins onéreuse...). Enfin, le candidat doit être prêt à assumer les coûts de transports pour se rendre aux auditions de recrutement, même si le poste est implicitement dévolu par avance au

chaque année pour financer un séjour d'un an pour un jeune docteur présentant un sujet de recherche de préférence orienté vers les relations internationales au St Antony's College

d'Oxford. Seulement trois candidats ont postulé l'année dernière. Frédéric Charillon, ancien bénéficiaire de la bourse, se propose aimablement de fournir tous renseignements nécessaires (adresse e-mail : fch@ext.jussieu.fr). Vous pouvez également joindre l'association du St Antony's College en France (PSCHNAPPER@aol.com) ou Jean-Claude Vatin, directeur de la maison française d'Oxford (maison@sable.ox.ac.uk), ou encore écrire directement : St Antony's College, Woodstock road, Oxford, OX2 6JF, England.

Attention : des personnes mal intentionnées affirment que les docteurs y seraient exploités pour un salaire de misère. Le risque existe surtout de se voir chargé de tâches inintéressantes et encombrantes. Informez-vous avant de partir, au lieu de vous plaindre !

– les bourses post-doctorales de sciences-po. Celles-ci ont la particularité d'être distribuées par une institution française à des jeunes docteurs qui resteront en France. Il s'agit en fait de financements accordés par le « Fonds d'intervention scientifique » de la FNSP, création récente visant à aider les docteurs en situation de précarité. Elles sont réservées aux étudiants ayant soutenu depuis moins de cinq ans dans l'un des IEP de France. Leur montant s'élève à 120 000 francs par an. Il n'y a eu l'année dernière qu'une dizaine de candidats; une seule bourse a finalement été décernée, bien que deux aient été prévues. Le dossier (avec CV, projet de recherche, etc...) doit être rendu avant la mi-juin de l'année prochaine. Vous avez donc le temps de vous renseigner auprès d'Ariane CHEBEL D'APPOLLONIA  
27, rue Saint-Guillaume, 75337 Paris  
CEDEX 07

tel. 01 45 49 53 22

e-mail : ariane.chebel-d'appollonia@sciences-po.fr

Bonne chance !

## L'ANCMSP recue par la directrice de l'enseignement supérieur

**A** la demande de l'ANCMSP, Madame Francine Demichel, directrice de l'enseignement supérieur nous a longuement reçus, ce qui a permis de faire le point sur différentes questions et d'obtenir quelques informations. Parmi celles-ci, elle nous a confirmé que le nombre d'heures complémentaires dans l'enseignement supérieur avoisinait les 6000000 (cf. le dernier Système D). Elles se partissent pour un tiers pour les professionnels, un tiers en heures supplémentaires « incompressibles » pour les titulaires et un tiers dites « remplaçables » pour les vacataires (« de faux professionnels » selon elle) et pour les titulaires (qui doublent leur service). Si l'on ajoute à cela la décision de Claude Allègre de limiter les HC pour les enseignants, Francine Demichel considère donc qu'il existe donc un volant d'heures qui pourraient être reconverties en postes fixes.

Par ailleurs elle envisage que le nombre de postes pourrait être doublé en 4 ans. Vous avez bien lu chers candidats aux métiers de la science politique DOUBLE en quatre ans ! Comment peut-elle envisager cela ?

Pour créer de nouveaux postes de science politique dans les universités de droit, il faut que les demandes émanent des facs, c'est-à-dire que les commissions de droit public et leur présidents fassent part au ministère de leurs besoins spécifiques en science politique. Pour cela il faudrait que les cours « optionnels » de science politique dans des cursus juridiques soient assurés par des politistes plutôt que par des publicistes. Ce renforcement possible de la discipline, qui peut bénéficier du soutien des professeurs, passe par une « surveillance » de la répartition des postes qui a lieu entre septembre et décembre. Ceci implique que l'ANCMSP se mobilise pour informer et sensibiliser les présidents de commissions de spécialistes, les doyens des facs de droit et les responsables de départements, en particulier dans les universités de droits qui ne comprennent pas de politiste, mais aussi dans les facultés où les politistes sont trop minoritaires pour disposer du monopole des cours de science politique.

Pour ce faire, l'association devrait tenter de s'appuyer sur l'association des

professeurs et voir avec le CNU et l'AFSP s'il n'y a pas soit une position commune à trouver, soit des actions conjointes à mener.

### L'initiative de l'ANCMSP

Nous avons donc entamé cette démarche cette années dans une petite dizaine d'universités. Il s'agit cependant d'une stratégie de long terme qui doit, pour être pleinement efficace, s'accompagner d'actions convergentes de la part de la section science politique du CNU et de l'association des enseignants de science politique.

Afin d'appuyer efficacement auprès du ministère sa demande de création de postes en science politique, l'ANCMSP s'est donc lancée dans une campagne de lobbying actif directement auprès des universités dépourvues de politistes. L'association des enseignants-chercheurs en science politique avait identifié un certain nombre de facultés où les enseignements de science politique étaient soit inexistant, soit assurés par des non spécialistes, c'est à dire des enseignants-chercheurs non rattachés à la section 4 du CNU. A partir de cette liste, nous avons adressé des courriers aux présidents d'université, doyens des facultés de droit et présidents des commissions de spécialistes de droit public afin d'attirer leur attention sur ces carences. En faisant valoir les risques pour la qualité des enseignements d'une discipline dont les méthodes et les problématiques se sont largement autonomisées ainsi que la fragile situation des jeunes politistes par rapport à leurs homologues juristes, nous les avons incités à solliciter la mise en place de postes d'enseignants-chercheurs titulaires en science politique à l'occasion des prochaines délibérations sur la création d'emplois d'enseignants-chercheurs. Cette initiative aura d'autant plus de poids qu'elle sera relayée par d'autres. Elle a déjà reçu le soutien de Philippe Braud et de Olivier Ilh qui devraient, au nom du CNU et de l'association des enseignants chercheurs, redoubler les courriers adressés aux facultés.

# Prochaine A.G. de l'A.N.C.M.S.P. :

## Samedi 20 mars 1999 de 14 à 18 heures

### à la Sorbonne, Salle 103

université d'origine, leur directeur est conduit à insister pour qu'ils soient recrutés localement. Ces inégalités conduisent, une fois encore, à réclamer l'établissement d'un véritable concours national pour le recrutement des maîtres de conférences. Et comme l'argument qui consiste à faire valoir qu'un tel concours menacerait la raison d'être de l'agrégation et in fine fragiliserait la science politique par rapport aux autres sciences sociales ne tient pas la route face à l'existence d'un double concours CAPES/ Agrégation du secondaire. Nous avons, encore une fois, fait valoir cette exigence au ministère en juillet. La science politique doit organiser, mieux que d'autres disciplines disposant d'un nombre de postes équivalent peu ou prou au nombre de candidats, les règles claires d'une concurrence loyale.

#### Conditions d'auditions et conditions d'examen.

Par rapport aux années noires qui avaient notamment motivé la fondation de l'ANCMSP, les conditions d'audition se sont considérablement améliorées. Salle, chaises, tables, cendriers et machines à café, tout le matériel de l'attente est mis à disposition des candidats. Et si certaines commissions font encore le choix de convoquer tous les candidats à la même heure, la majorité cherche à étaler les auditions. On peut saluer aussi l'effort des commis-

sions pour ne pas auditionner les candidats le même jour, même si le 13 juin fut une journée noire. L'ANCMSP ne peut que se féliciter de l'amélioration de ces conditions matérielles et à la faiblesse d'y voir une des conséquences de ses appels répétés à un plus grand respect des candi-

annexe C, dix jours dans le meilleur des cas pour prendre connaissance des travaux des candidats. A quoi ressemblent les rapports faits sur nos dossiers dans de telles conditions ? D'ailleurs, y a-t-il partout des rapports ?

L'ANCMSP renouvelle ses encourage-



ments à demander communication des rapports auprès des commissions locales et s'est attachée, avec succès, à demander un allongement des délais d'examen lors de notre dernière entrevue au ministère.

Les candidats restent dubitatifs devant l'écart de temps pour l'examen des candidatures dont disposent les membres des commissions locales et ceux du CNU. Les membres du CNU ont cette année disposé de près de deux mois pour prendre connaissance des CV et des travaux des candidats. Les membres des commissions locales ont eu quinze jours pour établir des rapports sur la base de la fameuse

Marion Paoletti

#### SYSTEME D

*Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique*  
Paris I - UFR 11, 17 rue de la Sorbonne, 75231 Paris Cedex 05.

*Adhésions : Doctorants et docteurs sans poste : 60 francs*  
*Allocataires et ATER : 120 francs*  
*Titulaires : 240 francs*